



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT MARTIN

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 23 AVR. 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	5	0	2

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 18 avril à 9h30 le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le 4^{ème} Vice-Président Michel PETIT.

ETAIENT PRESENTS : Alain RICHARDSON, Dominique DEMOCRITE - LOUISY, Michel PETIT, Martine BELDOR, Daniel GIBBES.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

ETAIENT ABSENTS : Louis MUSSINGTON, Bernadette DAVIS.

DEPORTE(S) : Alain RICHARDSON, Dominique DEMOCRITE – LOUISY, Martine BELDOR.

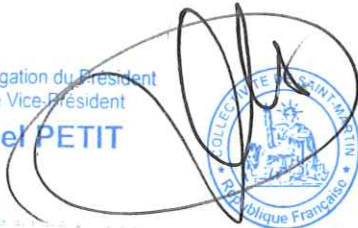
SECRETARE DE SEANCE : Daniel GIBBES

DELIBERATION : CE 072-23-2024

OBJET : Projet de Réhabilitation de l'ancienne plantation de Mont VERNON ; modification du plan de financement.

Le Président,

Par délégation du Président
Le 4^{ème} Vice-Président
Michel PETIT



Objet : Projet de Réhabilitation de l'ancienne plantation de Mont VERNON ; modification du plan de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. O 6313-1, L. O 6314-1, L. O 6314-6 et L. O 6353-1 ;

Vu, l'arrêté préfectoral n°2021/252 du 03 novembre 2021 portant approbation de la Révision du Plan de Prévention des Risques (PPRN), aléa cyclonique (submersion marine et choc mécanique des vagues) de la collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin ;

Vu, la délibération CT 17-11-2023 du 18 décembre 2023, portant délégation d'attribution du Conseil Territorial au Conseil Exécutif ;

Vu, la délibération CE 062-04-2019 du 31 janvier 2019, relative à la reconstruction et à l'aménagement de la plantation Mont Vernon ;

Vu, la délibération CE 072-03-2019 du 2 mai 2019, Reconstruction et l'aménagement du site de la Plantation Mont Vernon, Convention de partenariat entre la Collectivité ;

Considérant, les nombreux dégâts causés par l'ouragan Irma sur le site « Plantation Mont-Vernon » ;

Considérant, la nécessité de rénover, aménager et mettre en valeur le site de la Plantation Mont-Vernon ;

Considérant, la nécessité de modifier le plan de financement, d'aménagement et de mise en valeur du site de la plantation Mont Vernon afin de prendre en compte les dépenses supplémentaires engendrées par la hausse des prix des biens et services à l'échelle mondiale ;

Considérant, le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	1
CONTRE :	0
ABSTENTION :	1 : D. GIBBES
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0
DEPORTE(S)	3 : A. RICHARDSON D. D-LOUISY M. BELDOR

Article I.

D'approuver la modification du plan de financement du projet de rénovation, d'aménagement et de mise en valeur du site de la plantation Mont Vernon en autofinancement ; et ce, pour un coût total de **Quatre Millions Neuf cent Trente- Six Mille et Sept Cent Trois Euros (4 936 703.00 €)** par la Collectivité, tel que porté dans le tableau ci-dessous, lequel se substitue au plan de financement mentionné à l'article 2 de la délibération CE 062-04-2019 susvisée.

PLANTATION MONT VERNON	BUDGET TOTAL
	100,00%
	4 936 703.00 €
BUDGET DE L'OPERATION (y compris acquisition du FONCIER)	

- Article II.** D'approuver un délai prévisionnel de réalisation du projet de 24 mois à compter l'adoption de la présente délibération.
- Article III.** D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer tous les actes ou documents relatifs à cette affaire.
- Article IV.** D'imputer la dépense d'investissement à la charge de la Collectivité, mentionnée à l'article I, sur le chapitre 13 de son Budget.
- Article V.** Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 18 avril 2024.

Le 4^{ème} Vice-Président du Conseil territorial

A circular official stamp of the Collectivité de Saint-Martin is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN' and a central emblem. The name 'Michel PETIT' is printed in bold black text over the stamp.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

Membre du conseil exécutif
Daniel GIBBES